



* * *
*

Le treize septembre deux mille treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 6 septembre 2013 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité : revalorisation du coefficient multiplicateur unique
- 2 – Archives Municipales : attribution des marchés de travaux (lots infructueux)
- 3 – Cimetière paysager : compte rendu de délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4 – Rue Malouet - travaux V.R.D. : avenant
- 5 – Réseaux humides – travaux 2013 : Délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités
- 6 – Bassins et fontaines : avenant au marché de restauration
- 7 – Installations d'éclairage public, feux de signalisation, éclairage des installations sportives et branchements des abris-bus : avenant au marché d'entretien et de maintenance
- 8 – Lutte anti parasitaire et dératisation : groupement de commandes
- 9 – Tarif 2013 - travaux en régie : tarif supplémentaire
- 10 – Tableau des effectifs 2013 : créations et suppressions de postes
- 11 – Partenariat SNCF - déplacements des agents et des élus : convention pour le règlement différé des prestations voyageurs
- 12 – Campagne de ravalement obligatoire : ravalement d'office des 4 et 8 rue de l'Horloge
- 13 – Piscine Béatrice Hess : modification du procès-verbal de mise à disposition à Riom Communauté
- 14 – Ancien lycée Gilbert Romme : mise à disposition de locaux
- 15 – Anciens Abattoirs 1 route d'Ennezat : modification des conventions de mise à disposition des locaux
- 16 – Lavoir Place Marinette Menut : avenant à la convention de mise à disposition
- 17 – Le Petit Marais : vente d'un terrain agricole
- 18 – 14 rue du Colombier Lanore : mandats de vente
- 19 – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement : exercice 2012
- 20 – Partenariat avec l'association « Passage Plus » : convention
- 21 – Action de prévention à destination des jeunes : convention avec l'ADSEA et le Conseil Général
- 22 – Terrain Côte de Madargue : vente par le CCAS – avis du Conseil Municipal
- 23 – École de Musique : Schéma départemental de l'enseignement et de la pratique de la musique dans le Puy-de-Dôme
- 24 – Partenariat avec la Comédie de Clermont Ferrand : convention
- 25 – Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom : convention
- 26 – Rythmes scolaires : services d'accueil péri et extrascolaires : modification de l'organisation et du fonctionnement
- 27 – Rythmes scolaires : avenant à la convention d'utilisation des locaux du Centre Social Espace Couriat
- 28 – Partenariat avec l'Éducation Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2013/2014
- 29 – INFORMATION : rentrée scolaire 2013/2014 : bilan – Sur table
- 30 – Fourrière automobile : avenant constatant le changement de structure juridique
- 31 – EPF-SMAF : adhésion de collectivités

QUESTIONS DIVERSES

< > < > < > < > < > < > < > >

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ZICOLA, Maire

MM. BARDY CHAZOULE, Mme CHIESA, MM. DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, FRIAUD, GIROUX, GRANGEON, GRENET, MMES LACHASSINE-ROCHE, LASSALLE, MACHANEK, MOLLON, MM. PELLIZZARO, RESSOUCHE, Mme RICHTIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente
 Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente
 M. Jean-Claude JACOB, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à J. PELLIZZARO
 Mme Evelyne JULIEN PALUMBO, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à C. GRANGEON
 Mme Elizabeth MONTFORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à D. GRENET
 Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à N. LACHASSINE-ROCHE
 M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal, absent

< <> <> <> <> <> <> >

Monsieur Alexandre DOS SANTOS ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2013. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ : REVALORISATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

Rapporteur : Josiane FABRE

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, dite « loi NOME » (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), a modifié le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité afin de les mettre en conformité avec la directive du Conseil européen du 27 octobre 2003.

Un arrêté du 30 mai 2013 paru au JO fixe la limite supérieure pour 2014 du coefficient multiplicateur à 8,44.

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la revalorisation du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,44 à compter du 1er janvier 2014.

Remarques de M. ZICOLA.

2 – ARCHIVES MUNICIPALES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX (LOTS INFRACTUEUX)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une procédure adaptée ouverte sans négociation a été lancée en vue d'attribuer les marchés de travaux pour la démolition du bâtiment de l'ancienne école d'arts plastiques situé rue du Général Chapsal et la construction en lieu et place du bâtiment des futures archives municipales. Le marché comprenant 14 lots, 9 avaient été attribués lors du Conseil Municipal du 24 mai dernier. Une nouvelle consultation a été lancée pour les 5 lots infructueux et la Commission d'appel d'offres, réunie le 6 août, a proposé d'attribuer les cinq marchés restant pour un montant total des lots de 1 144 921,99 € HT.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

3 – CIMETIÈRE PAYSAGER : COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22-4° (MARCHÉS PUBLICS) DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 28 juin 2013, le Conseil municipal a délégué au Maire la signature des marchés de travaux relatifs à l'aménagement du cimetière paysager. Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot 01 mobilier funéraire : Entreprise BONNA SABLA 01360 LOYETTES pour un montant maximum de commande de 190 000 € HT sur 4 ans (marché à bons de commande).
- Lot 02 VRD : Entreprise COLAS 63370 LEMPDES pour un montant de 138 569.13 € HT répartie en de la façon suivante :
 - Tranche ferme : 63 158.55 € HT
 - Tranche conditionnelle 1 : 2 659.73 € HT
 - Tranche conditionnelle 2 : 31 645.40 € HT

- Tranche conditionnelle 3 : 6 567.20 € HT
- Tranche conditionnelle 4 : 16 999.00 € HT
- Tranche conditionnelle 5 : 17 539.25 € HT
- Lot 03 espaces verts : entreprise SENEZE CHARIOT 63560 SAUVAGNAT STE MARTHE pour un montant de 34 220.20 € HT répartie en de la façon suivante :
 - Tranche ferme : 17 852.25 € HT
 - Tranche conditionnelle 3 : 587.50 € HT
 - Tranche conditionnelle 4 : 10 001.90 € HT
 - Tranche conditionnelle 6 : 5 778.55 € HT

✚ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu.**

4 – RUE MALOUEY - TRAVAUX V.R.D. : AVENANT

Rapporteur : Josiane FABRE

Le Conseil Municipal du 8 février 2013 a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue et de l'impasse Malouet avec l'entreprise COLAS RHONES ALPES pour un montant de 394 964.44 HT

En cours de chantier des réseaux inconnus et des modifications du projet ERDF amènent à créer de nouveaux articles de prix qui ne devraient pas avoir d'incidence sur le montant global du marché en raison de prestations initialement prévues non réalisées.

✚ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.**
Remarques de M. ZICOLA.

5 – RÉSEAUX HUMIDES – TRAVAUX 2013 : DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22-4° (MARCHÉS PUBLICS) DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

Rapporteur : Josiane FABRE

Afin que les travaux sur les réseaux humides sur différentes voies puissent commencer en octobre 2013, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre du 4^{ème} alinéa de l'article L 2122-22.

Les travaux sont divisés en deux lots et en plusieurs tranches :

- Lot 1 : - Tranche Ferme : Remplacement des branchements plomb rue Paul Eluard (1ère partie) et du branchement au 20 rue Amable Faucon
- Tranche Conditionnelle n°1 : Remplacement des branchements plomb impasse du Faubourg Bardou et au 7 rue Croisier
 - Tranche Conditionnelle n°2 : Remplacement des réseaux impasse de la Rue Amable Faucon
 - Tranche Conditionnelle n°3 : Remplacement des branchements plomb rue Paul Eluard (2ème partie)
- Lot 2 : - Tranche Ferme : Extension des réseaux EU/EP rue de Cerey et remplacement des branchements plomb
- Tranche Conditionnelle : Renforcement du réseau d'eaux pluviales rue du Galoubet.

Le coût estimatif global (tous lots et toutes tranches) est estimé à 250.000,00 € HT.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire, qui rendra compte dans le cadre du compte-rendu des délégations des marchés engagés.**
Observations de M. ZICOLA.

6 – BASSINS ET FONTAINES : AVENANT AU MARCHÉ DE RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

La collectivité a conclu avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, par délibération du 29 juin 2012, un marché pour la rénovation des fontaines pour un montant de 388 384.68 € HT.

Les aléas climatiques n'ont pas permis de réaliser les procédures de réception aux dates contractuelles de fin de chantier dans des circonstances satisfaisantes.

Il est donc nécessaire de prolonger le marché de travaux par avenant jusqu'au 2 août 2013. La fontaine Desaix ne pouvant être réceptionnée à cette date en raison d'un problème de fonctionnement de la pompe, ce chantier fera l'objet d'un avenant ultérieur.

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant au marché.

7 – INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, FEUX DE SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET BRANCHEMENTS DES ABRIS-BUS : AVENANT AU MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

Rapporteur : Josiane FABRE

Le marché actuel d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public prévoit, sur la base d'un prix annuel forfaitaire de 155 299.00 € HT, la réalisation de l'ensemble des prestations de maintenance garantissant le bon fonctionnement des installations y compris le petit matériel.

La baisse du nombre de sources lumineuses remplacées, du fait de l'allongement de la durée de vie des nouveaux matériels, représente une moins-value de 4 250 € HT sur trois ans. Par ailleurs les demandes de mesures d'éclairage étant moins importantes en nombre que prévu, cela représente également une moins-value de 3 600 € HT par an.

La prise en compte de ces moins-values ramènerait, pour l'année en cours, le forfait du prix de 155 299 € à 148 865,67 € HT.

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

8 – LUTTE ANTI PARASITAIRE ET DÉRATISATION : GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Gérard SOULIER

La gestion des interventions « lutte antiparasitaire et dératisation » de la Ville de Riom et Riom Communauté est assurée par les services mutualisés, c'est pourquoi il est envisagé de constituer un groupement de commandes pour retenir le même prestataire.

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention constitutive du groupement, désignant la Ville de Riom comme coordonnatrice et a désigné Madame Josiane FABRE pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement et Michel DEAT comme suppléant.

Observations de Mme MOLLON et M. ZICOLA.

9 – TARIF 2013 - TRAVAUX EN RÉGIE : TARIF SUPPLÉMENTAIRE

Rapporteur : Gérard SOULIER

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tarif de 5,67 € par heure, correspondant au coût horaire des apprentis, pour les travaux en régie.

10 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants :

- à compter du 15/09/2013 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, Temps non complet : 25,86%
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

- à compter du 01/10/2013 :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, temps non complet, 28 heures hebdomadaires

Les postes d'origine seront supprimés après avis du CTP.

11 – PARTENARIAT SNCF - DÉPLACEMENTS DES AGENTS ET DES ÉLUS : CONVENTION POUR LE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ DES PRESTATIONS VOYAGEURS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une délibération du 16 décembre 2005 a renouvelé la convention de partenariat avec la SNCF, autorisant un paiement différé des prestations aux voyageurs, dans le cadre des déplacements professionnels des agents et des élus.

Récemment la SNCF a rendu ce service payant pour les usagers ayant un volume de transaction inférieur à 10 000 euros par an ; en 2012, la Commune était dans ce cas avec un montant de 2 293 €. Après négociation, à titre dérogatoire, et pour une durée non déterminée, la Commune de RIOM va continuer à bénéficier de la gratuité de ce service.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la SNCF concernant l'autorisation de règlement différé des prestations voyageurs et le règlement dans un délai de 30 jours, à effet du 15 septembre 2013.**

12 – CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE : RAVALEMENT D'OFFICE DES 4 ET 8 RUE DE L'HORLOGE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La deuxième campagne de ravalement obligatoire a commencé en décembre 2005 avec un délai de deux ans donné aux propriétaires pour procéder aux travaux.

Deux immeubles n'ont pas rempli ces obligations aux 4 et 8 rue de l'Horloge. Le TGI de Clermont-Ferrand, sollicité par la Commune, a autorisé une intervention pour exécution d'office. En conséquence, il convient d'autoriser le Maire à signer les autorisations d'urbanisme.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au ravalement d'office des 4 et 8 rue de l'Horloge.**

Remarques de MM. ZICOLA et GRENET.

13 – PISCINE BÉATRICE HESS : MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION À RIOM COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Par délibération du 26 octobre 2001, la Commune de Riom a transféré à Riom Communauté la piscine Béatrice Hess. Riom Communauté mène un projet d'extension du bâtiment en partie sur la parcelle YE n° 540 de 1 912 m². Ce projet prévoit la rénovation et la modernisation de la piscine.

En conséquence, il convient d'abroger le procès-verbal initial de mise à disposition à Riom Communauté de la piscine Béatrice Hess et d'en rédiger un nouveau pour prendre en compte la modification de dénomination et de taille de la parcelle initiale (YE n° 536 à la place de YE n° 494) et la mise à disposition de la parcelle YE n° 540.

- ✎ **Le Conseil Municipal, unanime, a approuvé le nouveau procès-verbal de mise à disposition à Riom Communauté, prenant en compte les parcelles YE n° 536 ET n° 540.**

14 – ANCIEN LYCÉE GILBERT ROMME : MISE À DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Fondation de la Route organise des opérations de sécurité routière en direction des jeunes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges de Riom et des environs, afin de les sensibiliser aux dangers de la route. Pour la mise en œuvre de ces actions, l'association sollicite la Commune pour le prêt d'un local permettant l'accès d'un fourgon avec remorque.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer avec la Fondation de la Route, une convention d'occupation à titre gratuit de l'atelier du bâtiment dit « Rallye » sur le site de l'ancien lycée Gilbert Romme, du 5 au 11 octobre 2013.**

Remarque de M. ZICOLA.

15 – ANCIENS ABATTOIRS 1 ROUTE D'ENNEZAT : MODIFICATION DES CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Afin de formaliser des modifications dans les mises à disposition de locaux aux Abattoirs, 1 route d'Ennezat, l'Assemblée, à l'unanimité (Mme DUBREUIL ne prenant pas part au vote), a autorisé le Maire à signer les avenants aux conventions initiales avec :
- l'Agence des Musiques et Territoires d'Auvergne : avenant n° 1 à la convention du 15 novembre 2011 qui intègre la mise à disposition d'un local de stockage situé dans le bâtiment A,
 - l'Association Riomoise d'Amitiés France Espagne : avenant n° 1 à la convention du 29 février 2000 qui intègre la mise à disposition d'un box situé dans le bâtiment F,
 - l'Association Les Abattoirs : avenant n° 1 à la convention d'animation et de mise à disposition de locaux du 26 octobre 2007 qui intègre la jouissance d'un local de stockage situé dans le bâtiment D et de nouvelles modalités de prise en charge des fluides.

16 – LAVOIR PLACE MARINETTE MENUT : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La Commune a mis à disposition de l'association « 1 bouchon : 1 sourire » un lavoir situé place Marinette Menut ; cette association collecte des bouchons plastiques, qui une fois recyclés, permettent d'offrir du matériel aux personnes handicapées.

L'association a informé de la modification de son nom ainsi que de son siège social. Il s'agit désormais de l'association « Les bouchons d'amour 63 » dont le siège social est 4 rue de la Raynaude 63260 EFFIAT.

- A l'unanimité, l'Assemblée a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation d'un local, prenant en compte les changements de nom et de siège social.

17 – LE PETIT MARAIS : VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

- Dans le cadre de la vente de terrains agricoles ne présentant pas d'intérêt stratégique, l'Assemblée, à l'unanimité, a accepté la vente à l'actuel exploitant, de la parcelle ZW n° 44 de 970 m², située Le Petit Marais au prix de 700 €.

18 – 14 RUE DU COLOMBIER LANORE : MANDATS DE VENTE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

L'EPF-SMAF a acquis en janvier 2008 pour le compte de la Commune un immeuble 14 rue du Colombier Lanore, cadastré AI n° 406, qu'il convient de revendre. Cet immeuble d'une superficie de 240 m² habitables a été évalué à 300 000 € par les services fiscaux.

Cinq agences immobilières ont fait connaître leur intérêt pour cette vente, il s'agit de :

- Agence le TUC Immobilier, 35 rue Marivaux
- Agence des Volcans, 57 rue du Commerce
- Agence Nexity, 2 Place Malouet
- Agence Laforêt, 36 rue Lafayette
- Agence 4% immobilier, 40 rue de l'Hôtel de ville

- Le Conseil Municipal, unanime, a autorisé le Maire à signer les mandats de vente non exclusif avec les cinq agences ci-dessus.

Intervention de M. ZICOLA.

19 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2012

Rapporteur : Gérard SOULIER

- L'Assemblée a pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2012.

20 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PASSAGE PLUS » : CONVENTION

Rapporteur : Christian GRANGEON

Par convention du 25 mai 2010, la ville de Riom a confié à « Passage Plus » une mission d'encadrement de chantiers d'insertion sur le territoire communal.

La convention étant caduque au 25 mai dernier, il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2013. Les missions confiées à l'association d'insertion concernent l'entretien, la mise en valeur et réalisation des réparations ponctuelles sur les terrains, les immeubles et les abords des sites. Ce partenariat doit permettre l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

La Commune s'engage à attribuer une subvention à l'association pour l'année 2013 d'un montant de 12 833,34 €.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la prolongation de la convention avec « Passage Plus » jusqu'au 31 décembre 2013.**

21 – ACTION DE PRÉVENTION À DESTINATION DES JEUNES : CONVENTION AVEC L'ADSEA ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

Rapporteur : Christian GRANGEON

Le Conseil Général a reconduit pour 2013 la convention du 28 septembre 2009 par laquelle il a confié à l'ADSEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence) diverses missions qui portent sur :

- un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) à destination d'adolescents, jeunes majeurs et parents de tout le territoire, avec possibilité de rencontres et / ou rendez-vous ; les locaux du PAEJ se situent 10 avenue de Virlogeux à Riom,
- des actions de prévention territorialisées à destination de jeunes ou groupes, avec une attention particulière aux jeunes voyageurs de moins de 16 ans,
- une fonction de conseil et de soutien autour des questions de prévention des inadaptations de la jeunesse.

La Commune de Riom s'engage dans cette action en lui apportant une participation financière d'un montant de 15 000 € pour l'année 2013.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Conseil Général et l'ADSEA pour l'année 2013.**
Interventions de MM. ZICOLA et GRENET.

22 – TERRAIN COTE DE MADARGUE : VENTE PAR LE CCAS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le CCAS est propriétaire d'une parcelle de 1 480 m², cadastrée section ZA n° 113 au lieu-dit « Côtes de Madargue ». Ce terrain fait dorénavant partie d'une copropriété constituée en Association Foncière Urbaine (AFU) nommée « les Martres ».

La vente prévue au profit de la Société « Terrains Aménagements Conseils » n'ayant pas abouti, le Conseil d'Administration du CCAS qui s'est réuni le 9 mai 2012, a proposé qu'il soit vendu, au prix de 30 €/m² aux acquéreurs et suivant l'ordre de priorité.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la vente de ce terrain aux conditions indiquées.**
Observations de MM. ROUX et GRENET.

23 – ÉCOLE DE MUSIQUE : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA PRATIQUE DE LA MUSIQUE DANS LE PUY-DE-DÔME

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a adopté en décembre 2012, un nouveau schéma départemental de l'enseignement et de la pratique de la musique.

A ce titre, pour l'année scolaire 2012-2013, l'école de musique peut prétendre à bénéficier d'une subvention de 11 000 €.

✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la convention avec le Conseil Général permettant le versement de cette subvention.**

24 – PARTENARIAT AVEC LA COMÉDIE DE CLERMONT FERRAND : CONVENTION

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis la création en septembre 2000 de la saison culturelle Accès Soirs une convention est établie annuellement avec la Comédie de Clermont-Ferrand, définissant les actions de partenariat, destinée à promouvoir les spectacles vivants auprès du public riomois.

Pour cette année, les deux spectacles choisis sont « Lo Real » chorégraphie Israël Galvan le mercredi 12 février 2014 et « L'Oubliée » de Raphaëlle Boitel le mercredi 23 avril 2014 avec tarifs préférentiels pour les abonnés de Riom.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Comédie de Clermont-Ferrand.**

25 – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE RIOM : CONVENTION

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement les actions culturelles organisées par la Ville.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 000 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom.**

26 – RYTHMES SCOLAIRES : SERVICES D'ACCUEIL PÉRI ET EXTRASCOLAIRES : MODIFICATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT

Rapporteur : José DUBREUIL

La Commune de Riom applique dès cette rentrée scolaire 2013 la réforme des rythmes scolaires passant à 4,5 jours d'école au lieu de 4. Afin de prendre en compte ces nouveaux temps scolaires, il convient de faire évoluer les services péri et extra scolaires, et ce, à compter de la rentrée 2013 :

- élargir le service d'accueil de loisirs sans hébergement du matin au mercredi matin dans les mêmes conditions que les autres journées scolaires,
- mettre en place une garderie, service d'accueil collectif, le mercredi à midi. Ce service a pour objectif de permettre aux responsables légaux des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Commune de s'organiser pour venir les récupérer à la sortie de l'école dans les meilleures conditions. Il sera limité dans le temps (une demi-heure), pris en charge par les agents municipaux et sera mis en place dans chaque groupe scolaire pour permettre un égal accès au service.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification du règlement des accueils péri et extra scolaires en conséquence.**
Interventions de MM. GRENET, ZICOLA et ROUX.

27 – RYTHMES SCOLAIRES : AVENANT À LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DU CENTRE SOCIAL ESPACE COURIAT

Rapporteur : José DUBREUIL

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la Commune organise des ateliers découverte les mardis et vendredis dans les temps dégagés par la réforme (de 15 H 15 à 16 H 45).

Afin de permettre à ces activités de se dérouler dans des locaux dédiés, il a été proposé d'utiliser deux salles du Centre Social Espace Couriat et par conséquent, de modifier par avenant la convention d'utilisation des locaux.

✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention d'utilisation des locaux du Centre Social Espace Couriat du 27 juin 2008.**
Remarques de MM. GRENET et ZICOLA.

28 – PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE : MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRÈS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE RIOM POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : José DUBREUIL

Par convention-cadre du 21 novembre 2003 ont été précisées les actions mises en place par la Commune sur le temps scolaire et les prestations organisées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les mises à disposition des personnels municipaux aux écoles sont les suivants :

- cinq ETAPS soit 84 heures par semaine,
- deux enseignants de musique soit 30 heures par semaine,
- trois enseignants en Arts Plastiques soit 6 heures 20 par semaine.
- Sept agents d'animation soit 49 heures par semaines

Soit un total de 167 heures 20 par semaine.

De plus, l'école de musique propose un accompagnement à différents spectacles de fin d'année (à hauteur de 40 heures).

Ce contingent d'heures n'est réalisé chaque année, qu'en fonction et sous réserve que les projets pédagogiques proposés par les écoles soient validés par l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, d'autres prestations sont proposées par la Commune en dehors de la convention. Il s'agit de 15 ATSEM mis à disposition à raison 360 heures par semaine.

✚ **Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour l'année scolaire 2013/2014.**

29 – INFORMATION : RENTRÉE SCOLAIRE 2013/2014 : BILAN

Rapporteur : José DUBREUIL

✚ **Le Conseil Municipal a pris acte du bilan présenté.**

30 – FOURRIÈRE AUTOMOBILE : AVENANT CONSTATANT LE CHANGEMENT DE STRUCTURE JURIDIQUE

Rapporteur : Gérard SOULIER

Par convention du 25 avril 2008, la Commune a confié à Rociade Dépannage à Mozac, la mission d'assurer le service de fourrière automobile.

L'entreprise devait procéder à un changement de structure juridique en 2012, qui a tardé à se concrétiser ; par conséquent, une nouvelle délibération est nécessaire. L'actuelle structure d'entreprise individuelle devient une société : la société Rociade Dépannage. Les termes de la convention ne sont pas autrement modifiés.

✚ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant constatant le changement de structure juridique.**

31 – EPF-SMAF : ADHÉSION DE COLLECTIVITÉS

Rapporteur : Monsieur le Maire

✚ **Des Collectivités ayant demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF, le Conseil Municipal, appelé à donner son avis, s'est prononcé favorablement, à l'unanimité.**

< > < > < > < > < > < >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 20 septembre 2013

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

